

Procès-verbal du Conseil Général de Denens

du 21 juin 2023

Présidence : René Reymond, président

Secrétariat : Isaline Sauty, secrétaire

Lieu : Salle communale de Denens

La séance s'ouvre à 19h03

1. Appel

L'appel laisse apparaître la présence de 58 membres (58/80). Le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations – démissions
4. Adoption du PV de la séance du 10 mai 2023
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Adoption du préavis 4/2023, relatif à l'adoption des comptes 2022
8. Elections statutaires
9. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Assermentations et démissions

Pas de démission ni d'assermentation.

4. Adoption du PV de la séance du 10 mai 2023

Le Président informe que l'erreur de prénom de M. Christophe Ormond a été corrigée.

Le procès-verbal du 10 mai 2023 est accepté à une large majorité moins 4 abstentions.

5. Communications du Bureau

Le Président annonce que la séance du 29 novembre 2023 aura lieu dans la salle du parlement vaudois à Lausanne. Le déplacement en car sera organisé depuis Denens. Le conseil sera enregistré et le vote électronique sera de vigueur. La séance sera suivie d'un cocktail dinatoire. Plus de détails seront donnés en septembre.

6. Communications de la Municipalité

Le Syndic M. Bernard Perey annonce l'absence de M. Luc Chanson qui est en vacances. Ce dernier fait savoir que la sortie des aînés aura lieu le 4 octobre 2023.

M. Alain Jaccard informe que le Conseil d'Etat et les deux associations faitières de communes ont trouvé un accord pour une nouvelle péréquation intercommunale vaudoise. Ce nouveau système repose sur 4 piliers : Le 1^{er} pilier est la péréquation des ressources (solidarité des communes sur la base des capacités financières de chacune, dotation minimale et prélèvement sur les impôts conjoncturels), le 2^{ème} pilier est la péréquation des besoins structurels (basé sur des données précises fixées par l'OFS (surface productive, altitude et déclivité, élèves pondérés)), le 3^{ème} pilier est les charges particulières des villes (couche population et compensation de la participation aux déficits des transports urbains) et le 4^{ème} pilier est basé sur les factures cantonales non péréquatives (participation à la cohésion sociale et facture policière). C'est un système plus simple et plus transparent, sans effets de bord, non manipulable et plus facile à piloter.

La péréquation des ressources (1^{er} pilier) est basée sur le calcul du revenu fiscal standardisé (RFS) (cela permet de comparer la capacité financière de toutes les communes), sur le taux de solidarité (on applique un taux de solidarité de 80% à la différence entre le RFS de la commune et la moyenne. Si elle est au-dessus, elle paie 80% de cette différence. Si elle est en-dessous, elle reçoit 80% de la différence.), et pour finir sur la dotation minimale (si après cette péréquation des ressources, une commune a toujours moins de 90% de la moyenne, elle reçoit un supplément pour combler la différence (financé par la péréquation verticale)).

Le revenu fiscal standardisé (RFS) est calculé en additionnant les impôts qui dépendent du coefficient communal, l'impôt foncier et les autres impôts puis en divisant par la population communale. Le RFS moyen dans le canton est actuellement de CHF 3'300.-.

Il donne l'exemple détaillé de Denens.

La péréquation des besoins structurels se basant sur la surface productive, l'altitude et la déclivité, et les élèves pondérés n'impact pas Denens car la Commune ne répond à aucun de ces critères.

Une modification de la répartition de la facture policière a lieu. Le Canton paiera toujours 1,5%, les communes délégatrices paieront 65% et les communes qui ont leur propre police paieront 35%.

Les dépenses sociales seront aussi impactées dès 2026. L'augmentation de la cohésion sociale sera financée principalement par le Canton. Les communes ne paieront que le 12,75% en plus.

Dans le bilan global, on devrait avoir une diminution de nos charges par rapport au Canton et aux autres communes (~1.5 point d'impôt) et on paiera environ CHF 15'000.- de moins par année par rapport à l'ancien système pour la facture sociale. Sur le long terme on devrait retrouver l'équilibre où les communes paient 30% de la participation à la cohésion sociale et le Canton le reste.

Il poursuit en parlant de la taxe forfaitaire des déchets pour les habitants. La Municipalité est en discussion avec les autres communes qui utilisent la même déchetterie pour diminuer cette taxe. Plus d'informations seront données avec l'élaboration du budget.

Il enchaîne sur le sujet des arrêts de bus. La Commune a travaillé avec un bureau spécialisé en trafic et a tenu plusieurs séances avec le Canton et les MBC pour réaliser ces premières études. L'élément de départ de ces réflexions est toujours l'adaptation des arrêts à la LHand. Le délai échoue au 1^{er} janvier 2024. Les travaux ne seront pas finis à cette date mais on a obtenu un sursis avec l'annonce du projet en cours. Les quais devront être surélevés à 22 cm sur normalement toute la longueur de bus. Il a été annoncé que d'ici 3-4 ans, les bus articulés circuleront sur cette ligne à cause d'une grosse augmentation de la fréquentation. Il a été convenu avec les MBC que la hauteur des quais à 22 cm sera réduite sur 12 mètres (et pas 20 mètres) donc les usagers rentreront seulement par la 1^{ère} et la 2^{ème} porte. Des abris de bus seront prévus avec un banc et une place pour les poussettes ou une chaise roulante. La Municipalité s'est basée sur le PDCom que le Conseil général avait approuvé. Les ambitions communales par rapport à la mobilité étaient d'améliorer le cheminement depuis l'arrêt Chatagny en direction du centre, d'étudier la possibilité de déplacer l'arrêt Cigognes en direction du centre du village et de voir quelles mesures pouvaient améliorer la sécurité et la mobilité sur la route du Ministre. Ils ont calculé les distances efforts (effort pour aller à un arrêt à pied (200 mètres idéal, 400m acceptable, >400m moins attractif)). Le calcul pour 200 mètres et 400 mètres a été réalisé pour les deux arrêts existants. Il en est ressorti une zone peu fréquentée à distance attractive des deux arrêts et des zones habitées à distance pas attractive. Si on déplaçait l'arrêt Cigognes au centre du village, il couvrirait mieux les commerces et le centre du village mais moins la zone du Bugnon. L'arrêt Chatagny ne bougera pas avec un arrêt de bus bloquant. Le trottoir de la route des Cigognes sera poursuivi jusqu'à Chatagny avec une largeur de 1,60 m. Un nouvel arrêt de bus au village a été étudié à la hauteur de la place centrale. Il y aurait un arrêt à la montée et un à la descente avec un élément au centre afin d'éviter que les voitures dépassent trop facilement le bus à l'arrêt. Le parking a été organisé pour garder un maximum de places et la station Publibike. Un mandat a été donné au bureau d'ingénieur pour faire un avant-projet avec une estimation des coûts à plus ou moins 25%. Un préavis sera ensuite rédigé pour les frais d'étude et le suivi des travaux, ensuite le projet sera élaboré puis il y aura un examen préalable suivi par la mise en soumission. Après le retour du Canton, la rédaction d'un préavis pour les travaux aura lieu. Ils espèrent pouvoir débiter les travaux lors du 2^{ème} semestre 2024.

M. Alain Jaccard continue avec le sujet des zones 30 km/h. Le Canton a refusé la zone 30km/h pour la route du Ministre. Ils ont répondu que la première chose à faire est de prévoir un cheminement piéton sur ce tronçon. La Municipalité va le mettre en place. Par la suite, la Commune retournera vers le Canton pour la zone 30km/h. Pour le quartier du Bonderet, le Canton a aussi refusé car la densification n'a pas évolué. En revanche, ils ont donné un avis favorable pour le Clos des Cigognes et du Bugnon. Le dossier est en préparation pour être publié dans la feuille des avis officiels.

Il enchaîne avec les horaires MBC 2024. La ligne 726 est une des seules lignes du Canton avec des résultats aussi positifs. Le nouvel horaire entrera en vigueur dès le 8 décembre 2023. Actuellement, l'horaire aux heures de pointes du matin est assez variable, et le weekend et les soirs de semaine n'ont pas beaucoup de bus. Le but du nouvel horaire est de faciliter la compréhension de l'horaire, d'assurer les correspondances à la gare et de répondre aux besoins des usagers. Dès 2024, il y aura un bus toutes les 30 minutes aux heures de pointe (matin et soir) et à l'heure aux heures creuses. Il y aura un bus à 23h08

le soir en semaine et un bus toutes les heures le weekend. Le bus pyjama est maintenu. *Le Conseil fait un tonnerre d'applaudissement à ce nouvel horaire !*

Il continue avec Publibike. La station est en place depuis le 1^{er} avril. La Municipalité est très satisfaite d'avoir pris cette initiative, car en 2 mois, il y a eu 100 mouvements sur la station.

Il fait ensuite savoir que des panneaux « interdiction de passer aux piétons » ont été installés sur les bandes piétons de la route Cantonale pendant l'hiver pour éviter de les déneiger. Ces panneaux n'ont pas été enlevés depuis car il a été réalisé que ces bandes ne sont pas des trottoirs mais avaient été mises en place pour éloigner les véhicules du mur de soutènement. Lors des croisements, les camions frôlent le mur et le rétroviseur des camionnettes est à la hauteur des piétons. La Municipalité veut dégoudronner ces deux bandes et mettre en place un matériau qui permettra la pousse de plantes. Le dégoudronnage coûte moins de CHF 7000.- et la Municipalité va essayer d'obtenir une subvention à hauteur de 50% du Canton.

Il termine en parlant de l'éclairage public de la ruelle du Château. Une fouille a été ouverte dans la ruelle pour essayer de remettre la lumière de l'éclairage public. Le réseau électrique de l'éclairage public est vieux. Les réparations n'ont pas réussi car les disjoncteurs ont à nouveau lâché quand ils ont essayé de remettre le courant. Il y a un court-circuit ailleurs mais on ne se sait pas où. On doit avoir accès à l'armoire de la Romande Energie pour trouver l'emplacement du court-circuit. La Commune attend la venue de la Romande Energie pour ouvrir cette armoire. Il espère pouvoir régler cette situation rapidement. Il est aussi prévu de déterminer le réseau électrique de l'éclairage public car on ne sait pas où passent les fils (il n'y a pas de plan). Les luminaires ont été référencés dans le SIT et la suite logique est de faire de même avec le réseau électrique.

M. Christophe Ormond informe qu'aucune restriction concernant l'eau potable n'a encore été mise en place. La Municipalité essaie de maintenir les disponibilités pour un usage standard. Il enjoint les habitants/tes à être parcimonieux car autrement, s'il n'y a pas bientôt des précipitations conséquentes, la Municipalité sera obligée de remettre des restrictions en place. Actuellement, on a la possibilité de s'alimenter sur de nombreuses ressources. La Sagette, qui est la ressource principale de l'AIEB, a déjà dû réduire de 1/3 l'approvisionnement qu'elle nous alloue et va réduire de 2/3 prochainement. Notre consommation d'eau va être déterminante ces prochains temps pour éviter ou retarder une restriction en eau.

Il continue avec le fond de durabilité. A ce jour, il a été utilisé à CHF 43'191.- sur les CHF 50'000.- disponibles pour 2023. Il reste donc encore un peu d'argent à utiliser.

Il termine avec le plan énergie et climat communal. Une assemblée de commune va avoir lieu et sera dédiée à présenter aux concitoyens/ennes intéressés/ées les actions qui vont être mises en place (avec des ateliers). Elle se tiendra le 14 novembre 2023.

M. Thierry Gilgen annonce qu'un hôtel à insectes a été construit sous l'impulsion de la DDD et installé devant le cimetière.

Il poursuit avec les travaux de l'immeuble Nyon. Il présente des photos de l'avancée des travaux. La toiture accueillera un bac de rétention et un autre se trouvera en sous-sol. La rampe d'accès au parking a été bétonnée. La pose des fenêtres a eu lieu et les canalisations du chauffage ont été installées. Début juin 2023, les cloisons sont terminées, l'étanchéité sur les terrasses a été faite et l'abri à vélo a été aménagé. L'isolation des façades est en laine de pierre et a été fabriquée en Suisse. Les chapes, le parquet, les installations photovoltaïques et les aménagements extérieurs doivent encore être attribués. La gérance prépare une mise en location pour le printemps 2024. L'assainissement thermique de l'ancien bâtiment n'aura pas lieu en même temps car les coûts sont trop conséquents. Un crédit d'étude sera soumis au Conseil.

7. Adoption du préavis 4/2023, relatif à l'adoption des comptes 2022

M. Alain Jaccard lit la conclusion du préavis 4/2023 en demandant aux conseillers/ères de l'accepter (pièce VIII/2023).

M. Olivier Rahm, président de la commission de gestion et des finances, lit la conclusion du rapport de la commission (pièce IX/2023). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 4/2023 et demande aux conseillers/ères de l'accepter.

M. Jean-Robert Guignard a une question sur les deux postes (social et scolaire) qui subissent une forte diminution par rapport au budget. Est-ce une situation pérenne ou extraordinaire ?

M. Alain Jaccard répond que le fond pour la cohésion sociale est basé sur les chiffres en fonction des entrées et des revenus, et de différents éléments. Un calcul relativement complexe est fait chaque année pour déterminer ce fond. En effet, cette participation est plus basse cette année que les années précédentes. Concernant la partie scolaire, une participation plus importante du Canton par rapport à certaines charges a eu lieu ainsi qu'une augmentation des entrées financières. Ces chiffres ne sont pas établis par la Municipalité mais envoyés par le Canton. Ils attendent les nouveaux chiffres pour pouvoir faire le budget 2024.

M. Claude Chollet a une question sur le fond pour la durabilité. Est-il possible pour les personnes qui déposent un projet cette année alors qu'il n'y a plus d'argent dans le fond, de se faire rembourser sur le fond de l'année suivante ?

M. Alain Jaccard répond que le règlement actuel du fond ne le permet pas. Ce règlement a été validé par la Municipalité, le Conseil et le Canton. Si on veut modifier le règlement du fond (CHF 50'000.-/an), il faudrait recommencer le processus depuis le début. En 2022, le fond n'a pas été entièrement utilisé, le solde a été transféré dans le fond 2023. Il rappelle qu'entre le moment où le projet est déposé, celui où la Municipalité donne son accord et la réalisation du projet, il y a plusieurs mois. Il y a un glissement entre les annonces et le financement. Actuellement il y a encore de l'argent dans le fond.

M. Claude Chollet veut mettre une pompe à chaleur, s'il dépose son dossier en décembre alors que le fond est vide mais qu'il paie sa facture en 2024, sera-t-il remboursé sur le fond 2024 ?

M. Christophe Ormond, répond que lorsqu'un projet est déposé au greffe, celui-ci annonce s'il reste de l'argent ou non. Si non, il faut déposer le projet l'année suivante pour bénéficier de la subvention. Si la situation devient ingérable alors le règlement pourra être adapté.

M. Claude Chollet ne trouve pas acceptable de devoir attendre l'année suivante. Il trouve que la réponse n'est pas adaptée à la situation actuelle.

M. Christophe Ormond répond qu'on verra la situation à la fin de l'année. Il dit qu'il faut aussi tenir compte des délais de commande du matériel et que les CHF 2'500.- de subvention par la Commune ne devrait pas empêcher de faire ces projets. Il faut une tolérance pour l'application de ce fond.

Le Président répond à M. Claude Chollet qu'il a la possibilité de déposer une motion pour modifier le règlement.

Mme Sara Steiger demande si les batteries sont dans la liste.

M. Christophe Ormond répond que la Municipalité a décidé que non. Elle considère que technologiquement elles ne sont pas encore assez abouties selon elle. Il rappelle que le fond n'a pas encore deux ans, qu'il faut être tolérant et qu'il pourra potentiellement être modifié à l'avenir selon les besoins.

M. Alain Jaccard fait savoir qu'en cas de forte demande, un crédit supplémentaire pour l'écologie pourra être créé pour répondre à cette demande.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée. Le préavis 4/2023 relatif à l'adoption des comptes 2022 est adopté à l'unanimité.

8. Elections statutaires

Le Président passe ensuite aux élections du Président, du vice-président, des scrutateurs ainsi qu'aux membres de la commission de gestion et des finances. Il rappelle que selon le règlement du Conseil général, l'élection peut s'opérer tacitement si le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir. Il s'agit de l'article 9, page 3.

Le vice-président annonce que le Président, M. René Reymond, se représente. Pas d'autre conseiller/ère se présente. Il est élu tacitement par applaudissement au poste de Président du Conseil général de Denens.

Le Président annonce ensuite que le vice-président se représente également. Pas d'autre conseiller/ère se présente. M. David Richir est élu tacitement par applaudissement au poste de Vice-président du Conseil général de Denens.

Le Président rappelle que Mme Isaline Sauty est élue pour toute la législature.

Le Président passe au vote des scrutateurs/scrutatrices. Mme Karen Reed Perey et M. Michel Hoffer laissent leur place à M. Antoine Sauty et M. Bertrand Mayer qui deviennent

scrutateurs. M. Goerg Schaeren et Mme Véronique Chollet deviennent scrutateur/trice suppléant/e.

Pour la commission de gestion et des finances, M. Olivier Rahm arrive au terme de son mandat. M. Grégoire Salaz devient président, assisté de M. Philippe Villevet, Mme Noémie Hatet devient membre et M. Vincent Demerlé premier suppléant. M. Jean-Marie Florent se propose comme 2^{ème} suppléant et est élu.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Véronique Steiner propose un ramassage des déchets vert au village, plutôt que de devoir aller vider ses sacs à la déchetterie.

M. Alain Jaccard répond que non car les coûts seraient élevés, ce qui entraînerait une augmentation de la taxe forfaitaire plutôt qu'une diminution. Il annonce que la Municipalité réfléchit à un concept pour pouvoir sortir les déchets de cuisine (crus et cuits) des poubelles.

Mme Corinne Deutsch rebondit sur les demandes de subventions du fond de durabilité. Elle remercie la Commune pour sa réactivité et fait savoir que les démarches auprès du Canton sont aussi rapides. Les subventions arrivent parfois après la fin des travaux. Elle est très contente du processus.

M. Claude Chollet répond que l'attente de recevoir l'argent n'est pas grave. La question est plutôt de savoir si on touchera ou non une subvention.

Mme Sara Steiger fait savoir que beaucoup d'enfants de l'arrondissement scolaire n'ont pas d'accueil à midi car le réseau est surchargé. Une solution serait que des citoyens/ennes du village les accueillent pour le repas de midi. Elle demande si un tout ménage pour chercher des personnes intéressées pourrait être envoyé par la Municipalité.

M. Pierre Graf fait savoir qu'à l'époque une de ses voisines faisait ça et qu'elle avait été embêtée car une formation était obligatoire. Cela dissuadait les gens. Il pense que c'est règlementé.

M. Bernard Perey fait savoir que M. Luc Chanson n'étant pas là, la Municipalité va se renseigner et donnera réponse afin de pouvoir faire un tout ménage complet avec toutes les informations nécessaires.

M. Paulo Monteiro a une question concernant le projet de trottoir sur la route du Ministre. Est-ce prévu de rallonger le trottoir du rond-point jusqu'à l'école ? Il fait remarquer que parfois les 30km/h de la zone ne sont pas respectés et que cela crée des situations dangereuses.

M. Alain Jaccard répond qu'il va étudier la question.

Mme Stéphanie Jaccacia demande si c'est possible d'avoir une station de vélos Publibike à Chatagny.

M. Alain Jaccard répond que non car chaque station coûte CHF 13'000.- par année.


Mme Véronique Chassot (membre de la DDD) fait savoir que l'hôtel à insectes a été construit par des personnes en situation de handicap.

Elle remercie la Commune pour l'apéritif offert lors de la journée de lutte contre les plantes invasives et pour leur engagement pour la biodiversité et le climat.

Elle signale qu'à Lully, il y a des boîtes avec des jeux en libre-service. Elle trouve que c'est un beau geste de partage et demande si c'est envisageable à Denens.

La Municipalité prend note.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie le bureau et la Municipalité puis clôt la séance à 20h20.

René Reymond  Saline Sauty

(Handwritten signatures in blue ink are present on either side of the seal.)